

CONSEIL MUNICIPAL - COMMUNE DE LAUNAC 31330

PROCES VERBAL DE SEANCE

Séance du 21 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un mars à 20h30, le Conseil Municipal de Launac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas ALARCON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mars 2023.

PRESENTS : Nicolas ALARCON, Pierre BARTHES, Alain BUSQUE, Olivier CROT, Véronique FARGUES, Jean-Paul FERRAND, Paulo FONSECA, Céline GUELFY, Christelle GUYON, Alain LEZAT, Christine LOUBAT, Arielle PILON, Géraldine ZUCHETTO.

ABSENTS EXCUSES : Alain GAUDON, Mélanie GALY.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Christelle GUYON

► **M. le Maire demande l'approbation du compte rendu du 01/03/2023.**

Aucune remarque n'ayant été formulée, le Conseil Municipal vote l'approbation à l'unanimité des présents à la séance.

2023-012 APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Monsieur le Maire donne la parole à Christine LOUBAT, Maire-Adjoint qui fait lecture du compte administratif pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Percepteur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2022, et après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle au moment du vote

Approuve le Compte Administratif 2022 de la Commune qui se résume ainsi :

→ Dépenses de fonctionnement	1 524 414.86 €
→ Dépenses d'investissement	359 483.70 €
Total des dépenses	1 883 898.56 €
→ Recettes de fonctionnement	1 674 060.44 €
→ Recettes d'investissement	945 066.91 €
Total des recettes	2 619 127.35 €

Christine Loubat présente le compte administratif 2022 en commençant par détailler les dépenses et les recettes de fonctionnement par chapitre puis elle continue en détaillant les dépenses d'investissement et explique les dépenses inscrites en reste à réaliser.

Nicolas Alarcon explique que les travaux prévus pour l'urbanisation de la Route de Cadours sont arrêtés tant qu'aucune solution ne sera trouvée quant au FCTVA.

Christine Loubat continue avec la présentation des recettes d'investissement et énonce le résultat global des 2 sections fonctionnement et investissement. Elle termine par les résultats des années précédentes.

2023-013 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les Budget Primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Percepteur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que le Percepteur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Déclare à l'unanimité, que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Percepteur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Christine Loubat présente le sujet

2023-014 CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICE ENTRE LA MICRO CRECHE AU GRE DU VENT ET LE CENTRE MUNICIPAL DE SANTE DE LAUNAC

Monsieur le Maire explique aux membres de l'Assemblée que la micro crèche Au Gré du Vent située au Grès a sollicité le Centre Municipal de Santé afin d'assurer un suivi pédiatrique auprès des enfants pour une période de 10 mois. Le contrat prend effet à compter du 1^{er} mars 2023 jusqu'au 31 décembre 2023 et sera reconduit par tacite reconduction.

Ces visites sont ponctuelles à raison de 2 h mensuelles, elles sont rémunérées à 55.00 € l'heure et sont réalisées par un médecin ayant la spécialité pédiatrique.

Il convient de conclure un contrat de prestation de service afin de préciser les modalités des prestations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- D'autoriser la mise en place de suivis pédiatriques qui seront réalisées par un médecin ayant la spécialité pédiatrique au Centre Municipal de Santé pour la micro crèche Au Gré Du Vent
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de prestation ci-annexé
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Nicolas ALARCON présente le sujet.

2023-015 AVENANT A LA CONVENTION DE MUTUALISATION DU SERVICE INFORMATIQUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS TOLOSANS – EVOLUTIONS DES PRESTATIONS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 18 octobre 2018, la commune a adhéré au service informatique mutualisé proposé par Communauté de Communes des Hauts Tolosans permettant d'assurer une continuité de services dans les communes au niveau des équipements existants et de la veille technologique.

La communauté de communes propose aujourd'hui de faire évoluer ses prestations afin de se prémunir contre d'éventuels problèmes de cybersécurité qui impactent les données des collectivités. Une solution de sauvegarde externalisée des données sera rattachée au catalogue des prestations en vigueur.

Un avenant est proposé pour modifier les conditions financières de la convention. La participation des communes sera proratisée en fonction du nombre d'habitants. Pour la commune de Launac, le montant sera de 992 € pour les acquisitions du matériel une première fois, et 561 € de participation annuelle pour le fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Approuve l'avenant à la convention relatif à l'évolution des prestations
- Autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant ci-annexé

Nicolas ALARCON présente le sujet.

2023-016 CHANTIERS JEUNES

Monsieur le Maire propose de renouveler l'opération « Chantier Jeunes ». Il précise que pour l'édition 2022, seule une session a pu être réalisée du 18 au 22 juillet 2022 où 10 jeunes ont été accueillis.

Les travaux à effectuer seront décidés en fonction des besoins.

Il ajoute que ces jeunes seront encadrés par un agent titulaire du BAFA accompagné le cas échéant d'un agent du service technique.

Ce chantier jeunes s'adresse aux jeunes âgés de 15 à 17 ans

Un contrat d'engagement sera établi entre la Commune et le participant.

Monsieur le Maire propose de verser une bourse jeune équivalente à **24.00 € par jour de présence soit 120.00 € pour une semaine de travail**, à chacun d'entre eux. Cette bourse sera destinée à aider au financement d'un projet personnel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires

Nicolas ALARCON présente le sujet.

Séance levée à 21h12

	Nomenclature		Objet de la délibération
	N°	Thème	
2023-012	7	1	Approbation du Compte Administratif 2022
2023-013	7	1	Approbation du Compte de Gestion 2022
2023-014	9	1	Contrat de prestations de service entre la micro crèche au Gré du vent et le Centre Municipal de Santé
2023-015	9	1	Avenant à la convention de mutualisation du service informatique de la Communauté de Communes des Hauts Tolosans Evolutions des prestations
2023-016	9	1	Chantier jeunes

EMARGEMENTS

ALARCON Nicolas	BARTHES Pierre	BUSQUE Alain	CROT Olivier
FARGUES Véronique	FERRAND Jean-Paul	FONSECA Paulo	GALY Mélanie
GAUDON Alain	GUELFY Céline	GUYON Christelle	LEZAT Alain
LOUBAT Christine	PILON Arielle	ZUCHETTO Géraldine	